



---

## **IMPORTANT : RENOUELEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT FDA**

La loi vous oblige à réenregistrer votre établissement auprès de la FDA au cours du dernier trimestre 2020 (le réenregistrement est ouvert du 1er octobre au 31 décembre 2020).

Le défaut de réenregistrement entraîne automatiquement la radiation de votre établissement au 1er janvier 2021: **un établissement de production dont le numéro est annulé ne peut plus exporter aux Etats-Unis.**

EUROCONSULTANTS procédera au réenregistrement de votre établissement sans frais pour vous.

**Merci de bien vouloir nous adresser par retour le questionnaire ci-joint dûment complété.**

**Attention:**

**1) - Pour la première fois en 2020, la FDA impose pour chaque établissement l'obtention d'un identifiant internationalement reconnu, le numéro DUNS (du nom de la société de renseignements de notoriété DUN and BRADSTREET).**

**EUROCONSULTANTS s'est chargé des démarches d'obtention de votre numéro DUNS, sans frais pour vous, qui vous est communiqué séparément dans votre email d'envoi. Merci de prendre note de cet identifiant, qui est spécifique à votre établissement de production.**

**2) - Il est important de mettre à jour votre adresse email et coordonnées de contact**

**3) - N'oubliez pas de signer la déclaration de consentement en rubrique 7**

**4) - Vous recevez sans doute des relances de sociétés privées n'ayant aucun lien avec la FDA, ignorez-les.**

**5) - Vous allez recevoir un email automatique de la FDA vous demandant de confirmer que vous nous avez autorisés à effectuer le réenregistrement pour votre compte. L'adresse de l'expéditeur commence par CFSAN, ne pas ignorer, merci de répondre.**

En cas de doute, nous contacter.

**Merci de retourner ce formulaire:**

- ✉** soit par email à cette adresse: **enregistrementFDA@eurconsult.com**
- ✉** ou par fax au numéro suivant : **+ 00 1 202 466 6334**